



RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES



3

TITRE DE
PASSAGE
POUR
VÉHICULES



BESOIN D'AIDE ?



CONTACTEZ LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES :

LIGNE TÉLÉPHONIQUE : 023 50 11 76/99

الرقم الأخضر 10.23

CELLULE HELPDESK :

LIGNE TÉLÉPHONIQUE : 023.88.73.55 / 023. 88. 72. 24

FAX : 023. 88. 73. 62 / 023. 88. 72. 22

L'ADRESSE E-MAIL : alceshelpdesk@douane.gov.dz

SCANNEZ LE QR CODE CI-DESSOUS
POUR ACCÉDER AU SITE WEB DES DOUANES ALGÉRIENNES :

douane.gov.dz



www.douane.gov.dz
dinf@douane.gov.dz

INFORMATIONS AUX VOYAGEURS

TOUT VOYAGEUR ENTRANT OU SORTANT DU TERRITOIRE NATIONAL
AVEC UN VÉHICULE EST TENU DE SOUSCRIRE

UN TITRE DE PASSAGE EN DOUANE

(TPD)



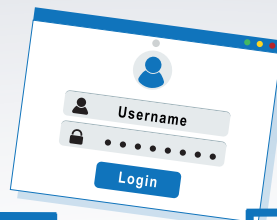
2025

www.douane.gov.dz
dinf@douane.gov.dz

TOUT VOYAGEUR ENTRANT OU SORTANT DU TERRITOIRE NATIONAL AVEC UN VÉHICULE EST TENU DE SOUSCRIRE
UN TITRE DE PASSAGE EN DOUANE

SOUSCRIVEZ VOTRE
TPD
VIA NOTRE PLATEFORME
NUMÉRIQUE
ALCES

CHERS VOYAGEURS,
QUE VOUS ARRIVIEZ SUR LE TERRITOIRE NATIONAL OU QUE VOUS LE QUITTIEZ, ET AFIN DE FACILITER VOTRE PASSAGE, LES DOUANES ALGÉRIENNES METTENT À VOTRE DISPOSITION
UN SERVICE NUMÉRIQUE
ACCESSIBLE À DISTANCE QUI VOUS OFFRE LA POSSIBILITÉ DE SOUSCRIRE LE **TITRE DE PASSAGE EN DOUANE (TPD)** POUR VOTRE VÉHICULE LORS DE VOTRE PASSAGE PAR LES FRONTIÈRES TERRESTRES OU MARITIMES.



1 QU'EST-CE QUE LE TITRE DE PASSAGE EN DOUANE (TPD) ?

LE TITRE DE PASSAGE EN DOUANE (TPD) EST UNE DÉCLARATION SIMPLIFIÉE POUR :

- L'IMPORTATION TEMPORAIRE EN ALGÉRIE DE VÉHICULES ROUTIERS À USAGE PRIVÉ OU COMMERCIAL, IMMATRICULÉS À L'ÉTRANGER.
- L'EXPORTATION TEMPORAIRE DE VÉHICULES ROUTIERS À USAGE PRIVÉ OU COMMERCIAL, IMMATRICULÉS EN ALGÉRIE.

CE DOCUMENT PERMET AUX VÉHICULES DE CIRCULER SUR LE TERRITOIRE NATIONAL SOUS UN RÉGIME DOUANIER TEMPORAIRE, EN RESPECTANT LES DÉLAIS ACCORDÉS PAR LES SERVICES DES DOUANES À L'ENTRÉE.

2 QUI PEUT BÉNÉFICIER DU TPD ?

LE TPD EST DÉLIVRÉ AUX :

- NATIONAUX NON-RÉSIDENTS: LES ALGÉRIENS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER VENANT SÉJOURNER TEMPORAIREMENT EN ALGÉRIE, AVEC UN VÉHICULE IMMATRICULÉ À L'ÉTRANGER.
- ÉTRANGERS VENANT POUR UN SÉJOUR TEMPORAIRE EN ALGÉRIE.
- RÉSIDENTS (NATIONAUX OU ÉTRANGERS): LES ALGÉRIENS RÉSIDENTS QUI VONT SÉJOURNER TEMPORAIREMENT À L'ÉTRANGER, ACCOMPAGNÉS DE LEURS VÉHICULES.

3 CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU TPD :

LE TPD EST DÉLIVRÉ SUR PRÉSENTATION DES DOCUMENTS SUIVANTS :

POUR LES NATIONAUX RÉSIDANT À L'ÉTRANGER :

- PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ ;
- CARTE DE SÉJOUR OU DE RÉSIDENCE ;
- CARTE D'IMMATRICULATION DU VÉHICULE ;

POUR LES ÉTRANGERS :

- PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ ;
- CARTE D'IMMATRICULATION DU VÉHICULE

POUR LES ALGÉRIENS RÉSIDENTS :

- PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ ;
- CARTE D'IMMATRICULATION DU VÉHICULE ;
- QUITTANCE DE PAIEMENT DE LA TAXE SUR LES TITRES INDIVIDUELS DE TRANSPORT (FRONTIÈRE TERRESTRE).
- PAIEMENT DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION DU CARBURANT À LA SORTIE (FRONTIÈRES TERRESTRES ET MARITIMES).

CÉÉZ VOTRE
COMPTE DÈS
MAINTENANT

ENREGISTREMENT
ALCES



Inscrivez-vous dans notre système d'information
ALCES

pour faire votre **DÉCLARATION EN LIGNE**
et simplifiez vos démarches auprès des douanes :

alces.douane.gov.dz

Pour s'inscrire
Scannez-moi ici !



Pour s'informer
Scannez-moi ici !



4 DURÉE DE VALIDITÉ DU TPD :

LE TPD EST DÉLIVRÉ POUR UNE PÉRIODE LIMITÉE :

POUR LES ALGÉRIENS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER :

- DURÉE DE SIX (06) MOIS NON PROROGÉABLE PAR PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS .

POUR LES ÉTRANGERS :

- DURÉE DE TROIS (03) MOIS PROROGÉABLE JUSQU'À SIX (06) MOIS.

POUR LES ALGÉRIENS RÉSIDENTS :

- PÉRIODE DE SIX (06) MOIS (POUR LES VÉHICULES PORTANT IMMATRICULATION NATIONALE)

- OBLIGATION DE RESPECTER LES DÉLAIS FIXÉS SOUS PEINE DE SANCTIONS.
- INTERDICTION DE CÉDER, VENDRE OU PRÊTER LE VÉHICULE OBJET D'UN TPD.
- RESTITUTION OBLIGATOIRE DU TPD AUX SERVICES DES DOUANES À LA SORTIE OU AU RETOUR DU VÉHICULE, AUX FINS D'APUREMENT.



TOUT DÉPASSEMENT DU DÉLAI ACCORDÉ, NON RÉGULARISÉ, ENTRAÎNE DES PÉNALITÉS.

5 ALCES : SOUSCRIPTION DU TPD EN LIGNE !

LE SYSTÈME D'INFORMATION DES DOUANES « ALCES » (ALGERIAN CUSTOMS ELECTRONIC SYSTEMS) FACILITE LA SOUSCRIPTION DU TITRE DE PASSAGE EN DOUANE (TPD), VIA LE PORTAIL EXTERNE, AVANT L'ARRIVÉE ET/OU LA SORTIE DU TERRITOIRE NATIONAL.

AVANTAGES DU SYSTÈME ALCES :

- RÉDUCTION DES DÉLAIS DE TRAITEMENT ET DE PASSAGE AU NIVEAU DES POSTES FRONTALIERS.
- DÉCLARATION EN LIGNE SIMPLIFIÉE ET SÉCURISÉE.
- SUIVI DU STATUT DU TPD EN TEMPS RÉEL.

COMMENT SOUSCRIRE SON TPD SUR ALCES ?

- 1 SCANNER LE QR CODE POUR ACCÉDER DIRECTEMENT À LA PLATEFORME «ALCES» OU ALLEZ À L'ADRESSE SUIVANTE : alces.douane.gov.dz
- 2 CRÉER UN COMPTE PERSONNEL AU NIVEAU DU PORTAIL EXTERNE D'« ALCES »
- 3 OUVRIR VOTRE COMPTE, ACCÉDER AU MENU « VOYAGEURS » ET PROCÉDER À LA SOUSCRIPTION DU TPD AU NIVEAU DE L'ONGLET RÉSERVÉ AU « TITRE DE PASSAGE EN DOUANE ».
- 4 TRANSFÉRER LES DOCUMENTS REQUIS (CARTE GRISE, PASSEPORT, ETC.).
- 5 «SAUVEGARDER» ET «ENVOYER» VOTRE DEMANDE DE TPD EN LIGNE.